



SOCIÉTÉ

Les problèmes de santé mentale des enfants connaissent une aggravation

Troubles anxieux, phobies sociales, addictions... Pour la défenseur des droits, « il y a urgence ». Elle alerte sur le manque de prise en charge des plus jeunes, pour lesquels la crise sanitaire a été un révélateur.

AGNÈS LECLAIR [@AgnèsLeclair](#)

FAMILLE « Il y a urgence ». Claire Hédon, défenseur des droits, met en garde contre « les risques dévastateurs » du manque de prise en charge de la santé mentale des plus jeunes dans son rapport annuel sur les droits de l'enfant.

Troubles anxieux, phobies sociales, addictions... « La crise sanitaire a été un révélateur. Elle a aggravé des problèmes déjà existants », s'est-elle alarmée alors que se tient, samedi prochain, la Journée mondiale des droits de l'enfant. Les demandes de consultation ont explosé et les retards de prise en charge se sont accumulés... 25 départements ne sont pas couverts en pédopsychiatrie ou ont des services uniquement ambulatoires. Des enfants en très grande souffrance sont arrivés dans des services de pédiatrie qui n'avaient pas l'habitude de prendre en charge un tel niveau de souffrance et n'avaient pas les infrastructures adaptées », poursuit-elle.

Les bouleversements de la vie quotidienne, les confinements, les fermetures d'écoles, l'arrêt des activités physiques, sportives et culturelles, ou encore les restrictions de déplacements ont provoqué des « pertes de repères », pointe ce rapport qui s'appuie sur les 3 000 saisines reçues par l'institution sur les atteintes aux droits des enfants mais aussi sur l'audition d'une quarantaine de professionnels et d'une centaine de mineurs. Les saisines dénoncent, notamment, le manque de professionnels du soin, de structures adaptées et des files d'attente de plusieurs mois ou même années pour intégrer un suivi en centres médico-

psychologiques (CMP). Les promesses du président de la République après les Assises de la santé mentale, en septembre, dont le recrutement de psychologues supplémentaires dans les CMP, « attendent encore d'être concrétisées », pointe Claire Hédon qui juge les moyens annoncés « en décalage avec les manquements constatés sur le terrain ».

Au-delà des difficultés bien connues des services de pédopsychiatrie en France, son rapport appelle à dépasser une approche « strictement sanitaire » et à mettre l'accent sur la prévention. « Le bien-être des enfants a un impact sur l'ensemble de leur vie. C'est par exemple une des conditions de l'apprentissage et de la réussite scolaire », plaide-t-elle. Pour assurer un meilleur suivi, plus global, des plus jeunes, elle recommande notamment la création de « maisons des enfants » sur le modèle des « maisons des adolescents ».

« Troubles du sommeil, troubles alimentaires, enfants épuisés dans les écoles, problèmes d'attention... Plusieurs professionnels ont attiré notre attention sur l'exposition aux écrans. Avant 2019, il y avait une dynamique de prévention. Ces messages ont été troublés avec les confinements car il fallait utiliser les écrans pour enseigner à distance », ajoute Éric Delemar, adjoint de Claire Hédon chargé des droits des enfants. Dans ses recommandations, la défenseur des droits réclame d'ailleurs une étude approfondie sur le phénomène et les conséquences de toutes les formes d'addictions liées aux écrans afin de

mieux cibler et d'adapter les campagnes de communication à destination des familles.

Les enfants auditionnés racontent pour leur part avoir parfois mal vécu les mesures sanitaires mises en œuvre dans les écoles. « Se laver les mains huit fois par jour, changer de masque et se faire disputer quand il était mal mis... Ils ont eu le sentiment que tout était axé sur les gestes barrières. Cette pression a éloigné les enfants des apprentissages », rapporte Éric Delemar. D'autant qu'à la fin des confinements, personne ne s'est inquiété de savoir comment ils avaient vécu cette période. « Le plus souvent, ils n'ont pas le choix que de garder pour eux leurs souffrances car ils n'ont pas d'espace pour être entendus », dénonce l'adjoint chargé des droits des enfants.

Si les effets à long terme de la pandémie ne sont pas connus, certains seraient déjà apparents, comme des situations de repli ou de « syndrome de la cabane ». C'est en tout cas ainsi que l'institution interprète le doublement des demandes d'école à la maison, enregistré par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du département du Rhône pour l'année scolaire 2021-2022. ■

« Les demandes de consultation ont explosé et les retards de prise en charge se sont accumulés... 25 départements ne sont pas couverts en pédopsychiatrie ou ont



des services uniquement ambulatoires”

CLAIRE HÉDON, DÉFENSEUR DES DROITS



Les moyens annoncés en septembre à l'issue des Assises de la santé mentale sont « en décalage avec les manquements constatés sur le terrain », souligne Claire Hédon, la défenseur des droits. CORENTIN FOHLEN/DIVERGENCE

